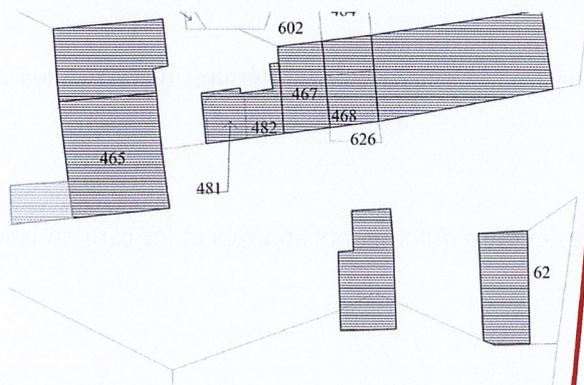
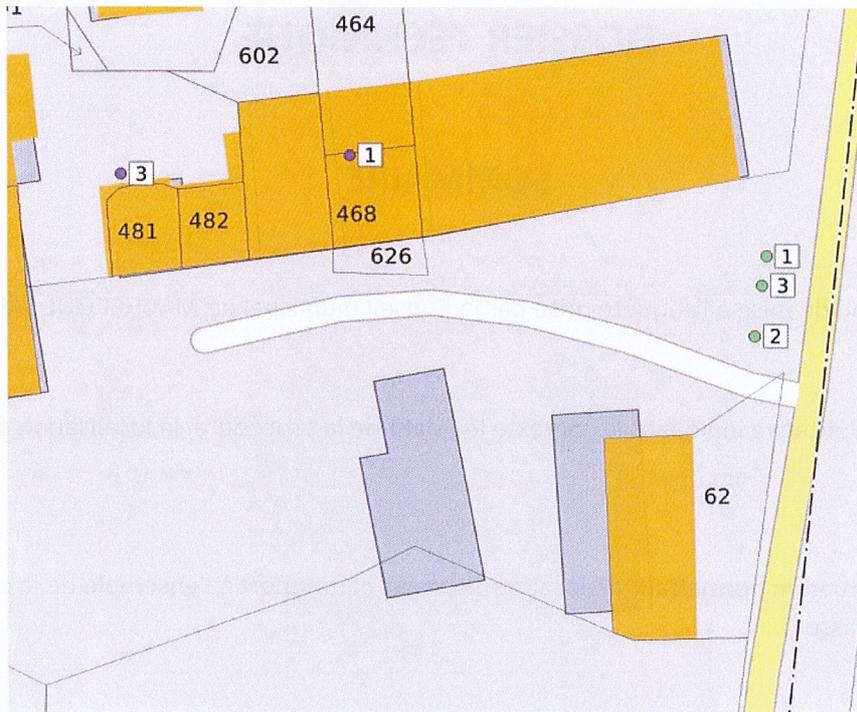


DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

**DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE**

DOSSIER TECHNIQUE

SOMMAIRE

Pièce n°1 : La délibération de mise à l'enquête prise par le Conseil municipal de MACHECOUL SAINT MEME

Pièce n°2 : Une notice explicative indiquant le contexte législatif de la procédure, la localisation du projet et l'objet de la procédure

Pièce n°3 : Un plan de situation permettant de localiser le projet par rapport à l'ensemble de la commune et de préciser l'emprise à déclasser

Pièce n°4 : Un plan des lieux plus précis matérialisant les aménagements futurs

Pièce n°5 : Un état parcellaire au cadastre identifiant les propriétaires des parcelles voisines au projet de déclassement

Pièce n°6 : La nomenclature des voies et des équipements annexes et les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie

**DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE**

1 - DELIBERATION DE MISE A L'ENQUETE

COMMUNE DE MACHECOUL-SAINTE-MEME

N° 116_11072024_351

**Conseil Municipal
Réunion du 11 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET, M. Gaston LE ROY, M. Fredy NORMAND, Mme Marie-Noëlle PEYREGA, M. Yves MAUBOUSSIN, Mme Sylvie PLATEL, Mme Katia GILET, Mme Aurélie TREMAN, Mme Corinne GENTÉ, Mme Patricia GUICHARD, M. Antoine MICHAUD, M. Daniel JACOT, M. Bruno EZEQUEL, Mme Joëlle THABARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Éric TONDAT, Mme Marie MICHAUD, Mme Claudia SÉJOURNÉ, M. Michel KINN, M. Christophe FLEURY, Mme Armelle GUÉNOLÉ formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Elisabeth MORICE (pouvoir à M. Yannick LE BLEIS), Mme Mélanie PELLERIN (pouvoir à M. Jean BARREAU), Mme Françoise BRISSON (pouvoir à Mme Valérie TRICHET), M. Michel BORDONADO (pouvoir à M. Gaston LE ROY).

Excusés : M. Maximilien LEDUC, Mme Véronique MULLET.

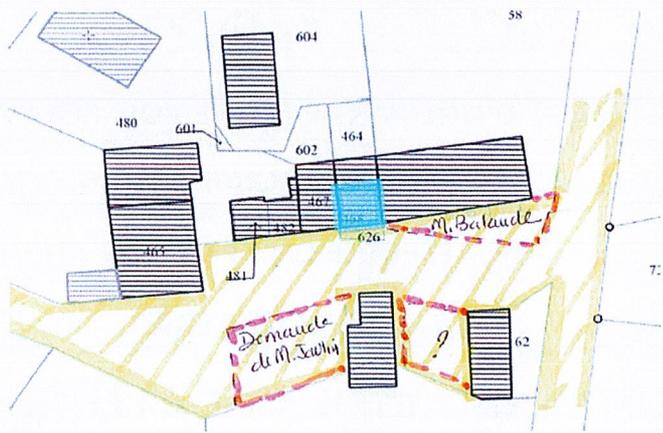
M. Gaston LE ROY a été élu secrétaire de séance.

Présents : 27 Votants : 31

OBJET : Village de la Tuilerie – engagement d'une procédure de déclassement

Le village de la Tuilerie est traversé par une voie communale qui est pour partie déjà « occupée » par les riverains, étant donné que cette voie ne dessert que leur propriété,

Considérant que des propriétaires ont fait la demande pour acquérir une partie de la voie communale sise village de la tuilerie pour une superficie de 679 m²,

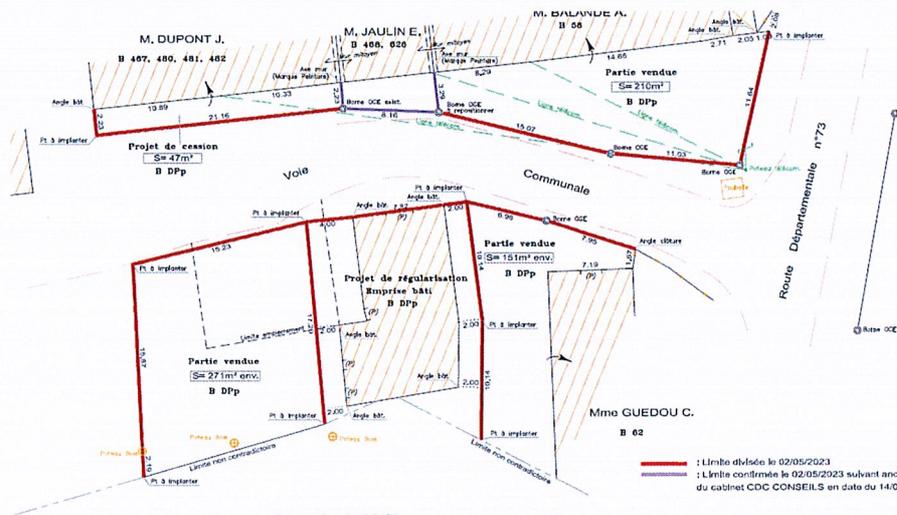


Situation avant bornage

Sachant que des propriétaires ont fait une demande d'acquisition d'une partie de cette voie communale et que la commission Aménagement du 19/11/2021 avait donné son accord, un bornage a été réalisé en mai 2023.

La surface à céder est de 679 m².

Le prix de cession est fixé à 2 € du m² après avis de France Domaine du 22 mars 2023.



Situation après bornage

Pour autant, la commune ne peut disposer de ce bien en vue d'une cession ultérieure, que s'il a été déclassé et intégré dans le domaine privé de la commune. Cette décision relève du conseil municipal après enquête publique.

Ainsi la voie communale sise « village de la Tuilerie » sera pour partie désaffectée de l'usage du public à compter de la date de l'acte de vente et au plus tard dans les six ans à compter de l'acte de déclassement. L'emprise déclassée de la voie concernée sera pour partie aliénée à différents riverains pour agrandir leur unité foncière.

Aussi il y a lieu d'autoriser le lancement de l'enquête publique pour engager la procédure de cession.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-9 et L.2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2141-1, L.2141-2 et L.3221-4,

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 à L.141-7, R.141-4 à R.141-10

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.134-1, L.134-2, R.134-3 à R.134-30,

CONSIDÉRANT que l'actuelle voie est en fait pour partie déjà « occupée » par les riverains étant donné que cette voie ne dessert que leur propriété,

CONSIDÉRANT qu'il convient de déclasser du domaine public communal une partie de la voie située dans le village de la Tuilerie pour la classer dans le domaine privé communal en vue d'une aliénation et cela après enquête publique préalable,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Aménagement en date du 19/01/2024,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ◆ APPROUVE l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement d'une partie de la voie communale (village de la Tuilerie) pour intégration dans le domaine privé communal en vue d'une aliénation,
- ◆ CHARGE M. le Maire de constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement d'une partie de la voie communale en vue de son aliénation.
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Le Maire,
Laurent ROBIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Robin', is written over a circular blue official stamp of the commune of Nantes.

Laurent ROBIN
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes
044-200056455-20240716-21-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 16-07-2024
Publication le : 16-07-2024

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE

2 - NOTICE EXPLICATIVE

A – contexte législatif de la procédure

B – localisation du projet

C – objet de la procédure

**DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE**

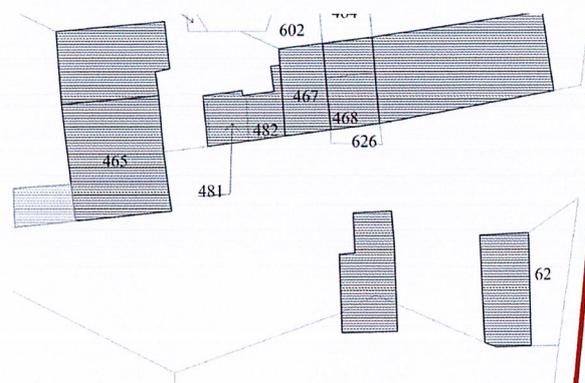
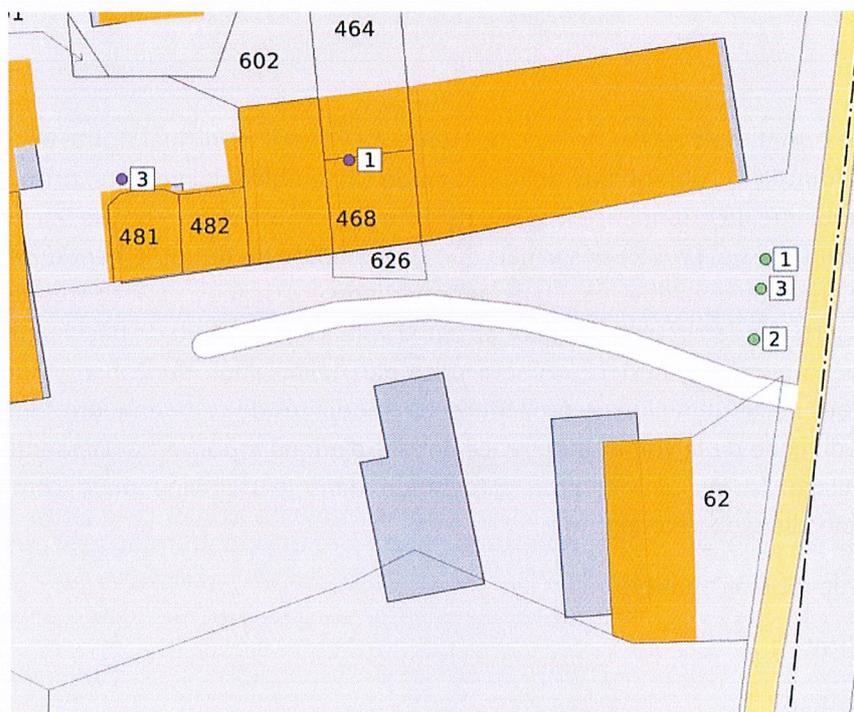
A – Contexte législatif de la procédure

La gestion de la voirie communale relève de la compétence du Conseil municipal. Toute décision de déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante, prise selon les cas de figure après une enquête publique. L'Ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 – article 5 a modifié l'article L.141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de déclassement des voies communales est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. La procédure de déclassement étant, dans notre cas, soumise à enquête publique, la décision sera prise par délibération du Conseil municipal après enquête publique préalable sous peine de nullité de procédure. Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière. Le dossier d'enquête portant déclassement d'une partie d'une voie communale (village de la Tuilerie) pour intégration dans le domaine privé communal en vue d'une désaffectation et d'une aliénation comprend :

- * La délibération de mise à l'enquête
- * Une notice explicative
- * Un plan de situation
- * Un plan des lieux
- * Un état parcellaire
- * La nomenclature des voies et des équipements annexes et les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie.

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE

B – Localisation du projet



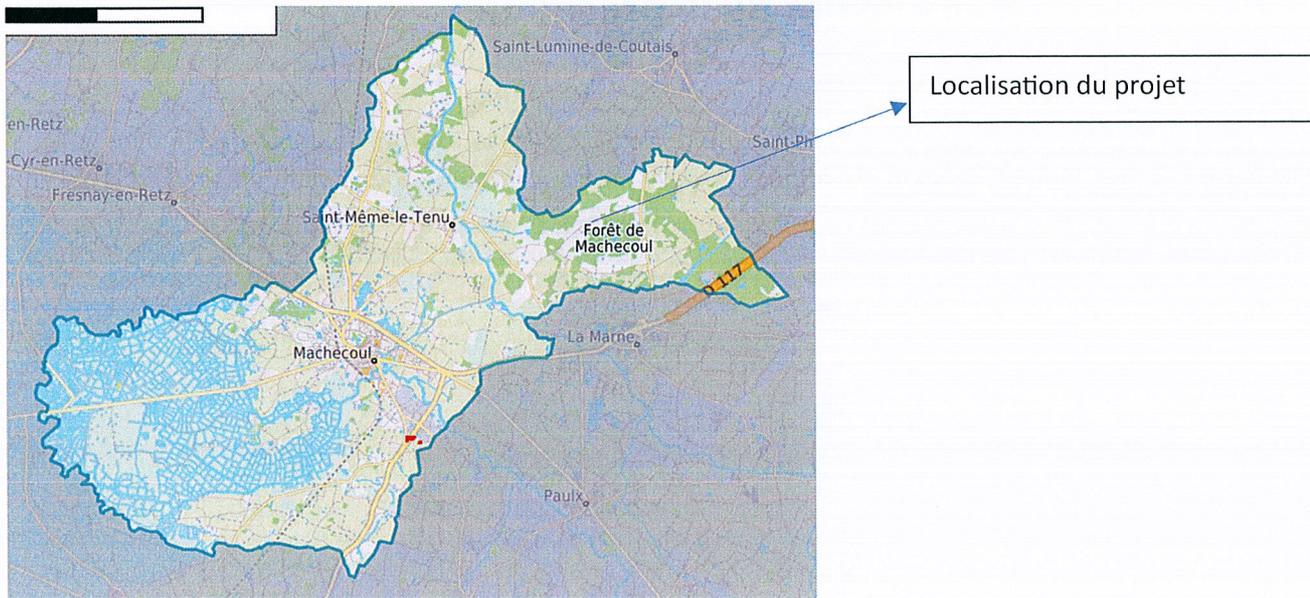
**DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE**

C – Objet de la procédure

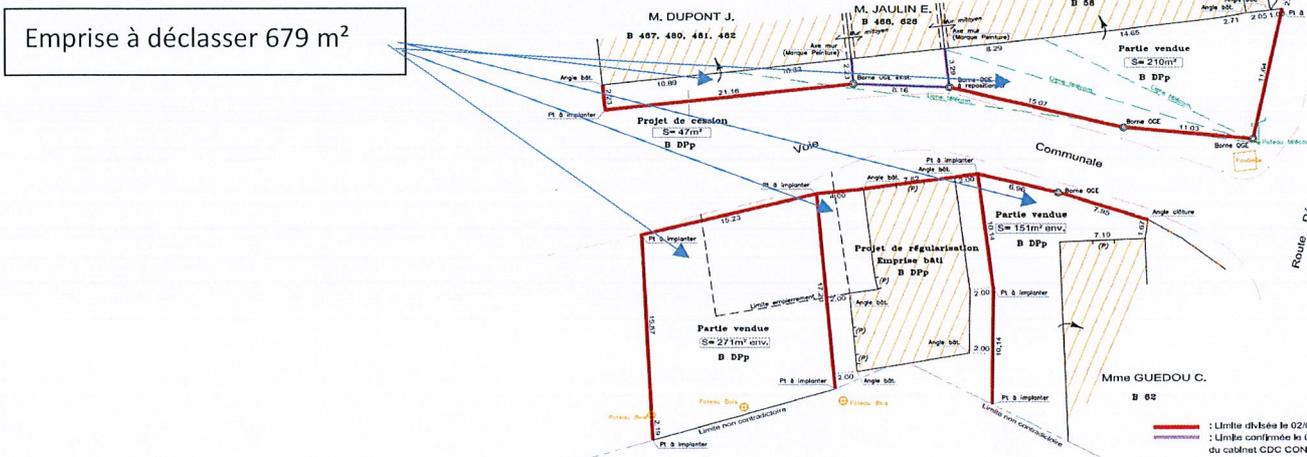
La procédure de déclassement d'une partie de la voie communale (village de la Tuilerie) pour intégration dans le domaine privé communal en vue d'une désaffectation est nécessaire pour une aliénation à différents riverains qui en ont fait la demande pour augmenter leur unité foncière.

**DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE**

3 - PLAN DE SITUATION LOCALISANT LE PROJET PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

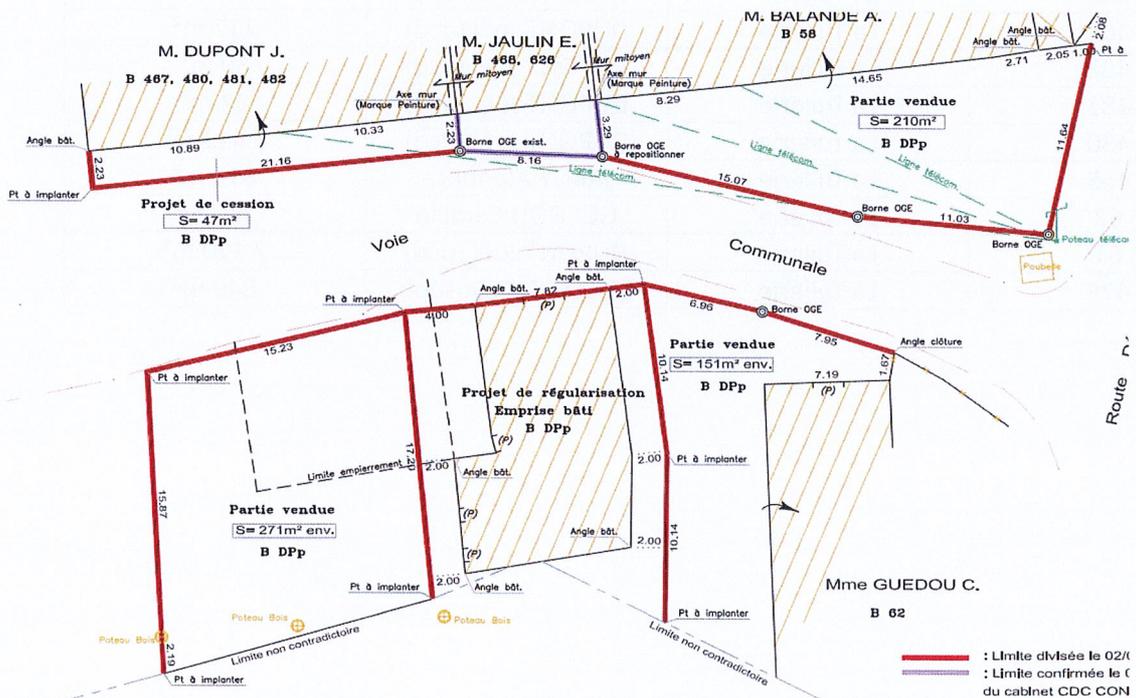


EMPRISE A DECLASSER



**DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE
POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL
EN VUE DE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION
VILLAGE DE LA TUILERIE**

4 - PLAN DES LIEUX MATERIALISANT LES AMENAGEMENTS FUTURS



**DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE D'UNE ALIENATION**

VILLAGE DE LA TUILERIE

**5 - ETAT PARCELLAIRE AU CADASTRE IDENTIFIANT LES PROPRIETAIRES
DES PARCELLES VOISINES AU PROJET DE DECLASSEMENT**

Numéro de parcelle	Adresse	Propriétaire	surface
B 58	La Tuilerie	BALANDE Alexandre	1 940 m ²
B 626	La Tuilerie	JAULIN Emmanuel	21 m ²
B 468	La Tuilerie	JAULIN Emmanuel	66 m ²
B 467	La Tuilerie	DUPONT Joël (dcd)	117 m ²
B 482	La Tuilerie	DUPONT Joël (dcd)	50 m ²
B 481	La Tuilerie	DUPONT Joël (dcd)	47 m ²
B 480	La Tuilerie	DUPONT Joël (dcd)	1 423 m ²
B 465	La Tuilerie	JARNY Alphonse	312 m ²
B 62	La Tuilerie	GUEDOU Camille	260 m ²
B 61	La Tuilerie	DUPONT Joël (dcd)	2 110 m ²
B 478	La Tuilerie	BEILLEVAIRE Joseph	840 m ²

**DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE D'UNE ALIENATION**

VILLAGE DE LA TUILERIE

**6 - NOMENCLATURE DES VOIES ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES ET LES
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ETAT D'ENTRETIEN DE LA VOIE**

La voie communale sise au Village de la Tuilerie est actuellement revêtue d'un bitume « usagé ».

Caractéristiques :

Plusieurs parties de cette voie communale sont déjà « affectées » de fait aux riverains qui en font un usage personnel.